Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

PROMULGATION

RÈGLEMENTS 159-2015-1 ET 868-22

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 2 mars 2015 par les résolutions numéros CA15 29 0063 et CA15 29 0064.

RÈGLEMENT 159-2015-1

Règlement modifiant le règlement 159 concernant la circulation et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Roxboro pour ajouter des dispositions concernant les voies réservées aux autobus, aux taxis et aux véhicules de deux (2) occupants et plus

RÈGLEMENT 868-22

Règlement modifiant le règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique et abrogeant le règlement 177 tel qu'amendé de l'ancienne Ville de Pierrefonds pour ajouter des dispositions concernant les voies réservées aux autobus, aux taxis et aux véhicules de deux (2) occupants et plus

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-huitième jour du mois de mars de l'an deux mille quinze.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml